

## ATTESTATION D'HEBERGEMENT

Je soussigné(e) (nom et prénom du tuteur) :

.....

Demeurant à (adresse complète):

.....  
.....  
.....

Atteste sur l'honneur que: Mme  M.

(Nom et prénom du stagiaire) : .....

Est hébergé(e) à mon domicile ci-dessus mentionné.

Fait à .....

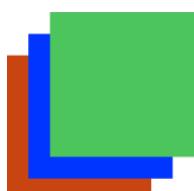
Le .....

Signature .....

Joindre:

- une copie d'un document d'identité du jeune et du tuteur
- un justificatif de domicile (de moins de 3 mois) du tuteur légal (facture EDF...)
- un Relevé d'Identité Bancaire au nom du jeune

Il est rappelé que l'article 441-7 du code pénal sanctionne d'une peine d'emprisonnement d'un an et d'une amende de 15 000 € toute personne ayant établi une attestation ou un certificat faisant états de fait matériellement inexacts. Si ces manœuvres ont pour objet de conduire ou ont conduit à l'attribution d'un droit usurpé, les peines encourues sont celles prévues aux articles 313-1 et 313-3 dudit code pour escroquerie ou tentative d'escroquerie.



Communauté de communes  
"Ardèche des sources et volcans"  
12 rue Pouget - Château de Blou  
07330 THUEYTS

Tél : 04 75 89 01 48  
Courriel : [cdc@ardechedessourcesetvolcans.com](mailto:cdc@ardechedessourcesetvolcans.com)  
Site : [www.asv-cdc.fr](http://www.asv-cdc.fr)



Barnas - Burzet - Chirols - Fabras - Jaujac  
Lalevade d'Ardèche - La Souche - Mayres - Meyras  
Montpezat Sous Bauzon - Péreyres - Pont de Labeaume  
Prades - Saint Cirgues de Prades - Saint Pierre de Colombier - Thueyts